

30ème TROPHEE LOUISON BOBET JUNIORS
DIMANCHE 13 Mars 2016
Comité d'organisation

Président d'Honneur	Jean BOBET
Direction de l'Organisation	Alain HEULOT
Secrétariat	Claude HELBERT
Responsables Sécurité	Philippe RENARD
Circuit Arrivée	Michel ANGEVIN
Responsable Motards	Camille CREPEL
Classement Grimpeurs	Auguste BOSSARD
Dossards	André OLLIVIER
Service Médical	Dr Frédéric BEUNEUX
Ambulances ALPHA	Annie RENARD
Animateur	Mr MURAIL
Liaison Radio	Eric LE BALCH
Moto - Information	VITTA
Ardoisier	Dominique DESPRES
Escorte Motorisée	Christian HONORE
Voiture Neutre	ASS. MOTO SECURITE 35
Vidéo Finish	Vitta, Team Sojasun, et ACNC.
Classement Informatique	Daniel CALLET, Michel CHAPRON
Car Balai	Claude HELBERT
Camion Balai	Cap à L'OUEST
	Michel THOMAS

Collège des commissaires

Président de Jury	Christophe LE DASTUMER
Arbitre 1	Dominique TREMAUDAN
Arbitre 2	Cyrille LAIGNEL
Juge à l'Arrivée	Jean-Yves MAHE
Arbitre Moto 1	Ludovic DUCLOYER
Commissaire Complémentaire	André OLIVIER

Règlement

ARTICLE 1. Organisation

Le 30^{ème} trophée Louison Bobet est organisé et contrôlé par l'association « Sojasun Espoir Association Noyal Chatillon », sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme (F.F.C.). Il se dispute le Dimanche 13 Mars 2016

ARTICLE 2. Type d'épreuve et participation

L'épreuve est réservée aux athlètes de la catégorie Hommes Juniors (17/18 ans). Elle est inscrite au calendrier fédéral de la FFC en classe 1.14.

ARTICLE 3. Engagements

Les engagements doivent parvenir avant le **mercredi 9 Mars 2016 par INTERNET**

Le nombre d'engagés est **limité à 8 coureurs par club**

Le tarif d'engagement est de 7 € par coureur.

ARTICLE 3. Permanences

La permanence se tiendra le Dimanche 13 Mars 2016 de 12h à 13h30 à la Salle de la mairie de CHARTRES DE BRETAGNE.

La remise des dossards et des plaques de cadre se fera à la Salle de la mairie de CHARTRES DE BRETAGNE de 12h30 à **13h45**

La réunion des directeurs techniques se déroulera à 12h45 à la Salle de la mairie de CHARTRES DE BRETAGNE. Elle se déroulera en présence de la direction de l'épreuve et des membres du jury des commissaires.

La permanence d'arrivée se déroulera à la salle polyvalente de NOYAL CHATILLON SUR SEICHE.

ARTICLE 4. Contrôle des développements

Le contrôle des développements se fera sur la place de la mairie de CHARTRES DE BRETAGNE à partir de 13h30.

Le développement autorisé est de 7.93 mètres. Une fois le vélo contrôlé, celui-ci devra rester sur place.

ARTICLE 5. Radio tour

Les informations courses sont émises sur la fréquence 157.559 Mhz. Des postes seront fournis par la société VITTA à partir de 12h sur la place de la mairie de CHARTRES DE BRETAGNE.

ARTICLE 7. Départ

Le départ fictif sera donné à 13h50 sur la place de la Mairie. Les coureurs seront neutralisés pendant 3.6 km jusqu'au kilomètre 0 ou le départ officiel sera donné arrêté à 14h.

ARTICLE 8. Assistance neutre

Le service d'assistance technique neutre est assuré par trois voitures, avec mécanicien à bord (une de VITTA, du Team Sojasun, une de l'ACNC).

ARTICLE 9. Ravitaillement

Le ravitaillement sera fait selon les règlements de la FFC à partir du 50ème kilomètre et jusqu'à 20 kilomètres de l'arrivée.

ARTICLE 10. Arrivée

L'arrivée étant jugée sur un circuit de 8,1 km à parcourir 4 fois, l'entraide entre les coureurs ne peut se faire que s'ils se trouvent au même point kilométrique de l'épreuve.

Afin d'éviter les interversions qui pourraient résulter du mélange des coureurs de différents pelotons, les commissaires peuvent décider une neutralisation des groupes attardés.

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 5% du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le Collège des Commissaires, en consultation avec l'organisateur.

ARTICLE 11. Classement Individuel

Le classement individuel parrainé par le groupe LAUNAY et le Conseil Général d'Ille et Vilaine sera jugé par le juge à l'arrivée au terme des 121.8 Kilomètres sur la ligne d'arrivée située rue de Vern à Noyal Châtillon sur Seiche sous la banderole « ARRIVEE ».

Le juge à l'arrivée sera aidé par un système de vidéo finish.

ARTICLE 12. Classement Junior 1ère année

Le classement des juniors 1^{ère} année parrainé par les cycles GUEDARD est établi en fonction du classement individuel et est ouvert aux coureurs ayant 17 ans dans l'année (né en 1999).

ARTICLE 13. Classement « Meilleur Grimpeur »

Le classement du « Meilleur Grimpeur » parrainé par le Garage BESSON sera obtenu par l'addition des points obtenus aux différents classements intermédiaires.

Chaque classement intermédiaire attribuera les points suivant : 6 – 4 – 2 – 1.

En cas d'égalité aux points, les critères suivants seront appliqués pour départager les concurrents :

1. Nombre de victoires dans les sprints intermédiaires
2. Place lors du 6^{ème} et dernier sprint
3. Place lors du 5^{ème} sprint
4. Place lors du 4^{ème} sprint
5. Place lors du 3^{ème} sprint
6. Place lors du 2^{ème} sprint
7. Place lors du 1^{er} sprint

Pour figurer au classement du meilleur grimpeur, le coureur doit terminer l'épreuve.

Les 6 sprints attribuant des points pour ce classement sont :

- Km 12,8 : Côte de la Chevelure
- Km 19,5 : Côte de la Caliorne
- Km 33,4 : Côte de la halte de Laillé
- Km 53,8 : Côte de la Chevelure
- Km 60,5 : Côte de la Caliorne
- Km 74,9 : Côte de la halte de Laillé

ARTICLE 14. Classement Par Equipe

Le classement par Equipe parrainé par SOJASUN sera obtenu par l'addition des places des 3 premiers coureurs de chaque équipe.

En cas d'égalité, la place du premier coureur de chaque équipe concernée par cette égalité départagera celles-ci.

ARTICLE 15. Protocole

Le protocole

Devront se présenter **DANS LES PLUS BREFS DELAIS** au podium protocolaire situé sur la ligne d'arrivée à NOYAL CHATILLON pour la remise des gerbes :

- Le vainqueur
- Le deuxième de l'épreuve
- Le meilleur grimpeur
- La meilleure équipe
- Le meilleur junior 1^{ère} année

ARTICLE 16. Règlement antidopage

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve.

Le contrôle antidopage a lieu dans un local prévu à cet effet SALLE POLYVALENTE :

10 rue de Vern à Noyal Châtillon sur Seiche.

ARTICLE 17. Prix

Les prix suivants (en euros) sont attribués aux vingt premiers coureurs classés :

Grille 534/20 :

Classement	Prix	Classement	Prix
1	109	11	9
2	80	12	8
3	64	13	8
4	53	14	8
5	43	15	7
6	37	16	6
7	29	17	6
8	24	18	6
9	16	19	5
10	11	20	5

Le total des prix est de 534 euros.

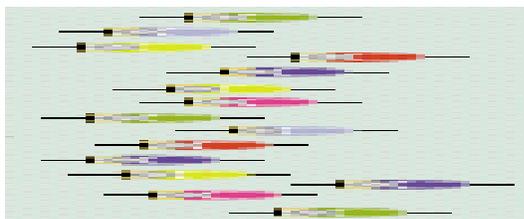
ARTICLE 18. Pénalités

Le barème de pénalités de la FFC est le seul applicable.

Schéma de la caravane

← A L'AVANT DE LA COURSE

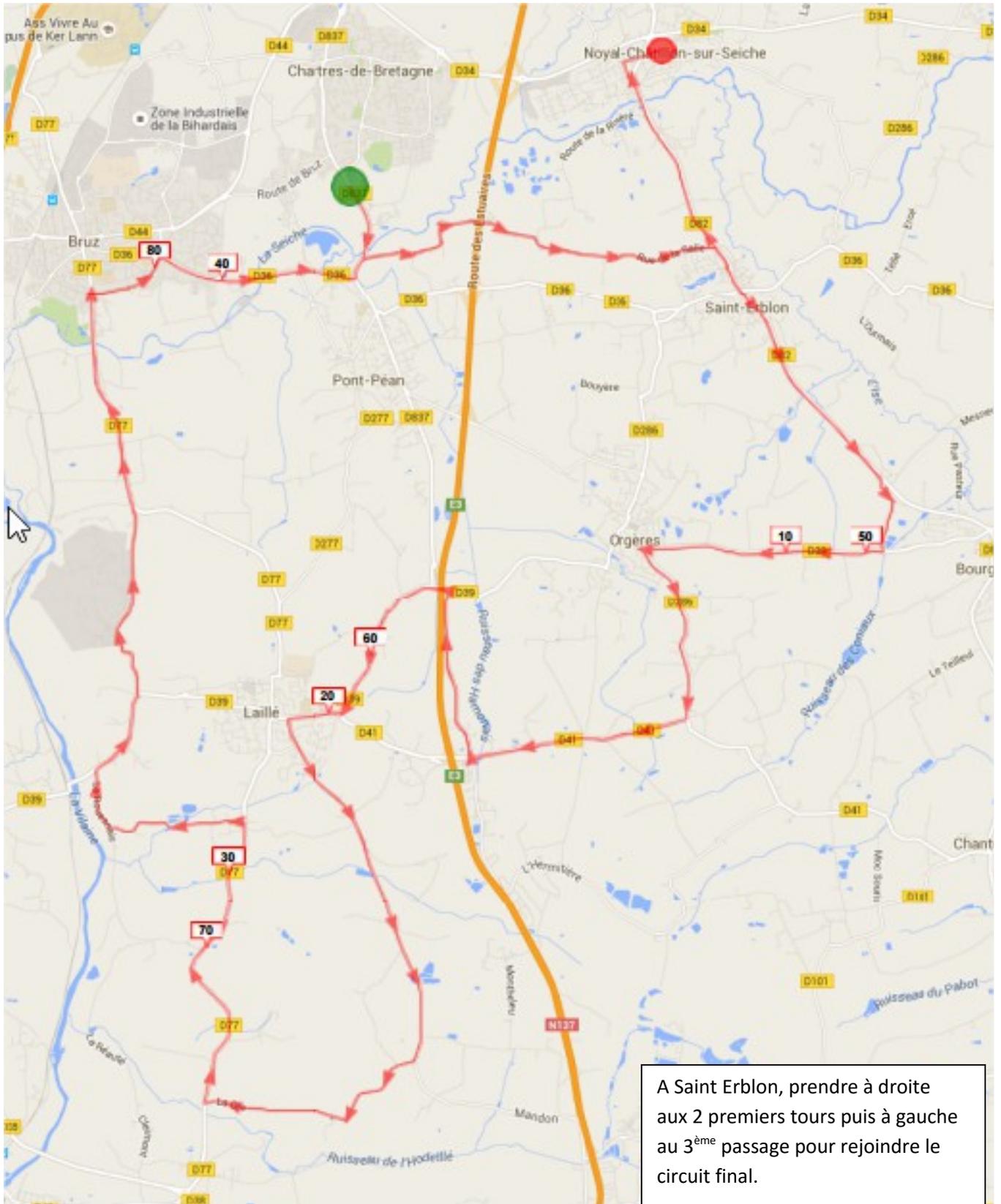
- 1 Voiture ouvreuse
- 2 Voiture Directeur Organisation
- 3 Voiture liaison radio + téléphone
- 4 Voiture invités
- 5 1ère Voiture dépannage neutre
- 6 2^{ème} Voiture dépannage neutre
- 7 Voiture Juge à l'arrivée
- 8 1ère Voiture Commissaire
- 9 Moto Commissaire
- 10 Moto Ardoisier
- 11 Moto info :



← A L'ARRIERE DU PELOTON

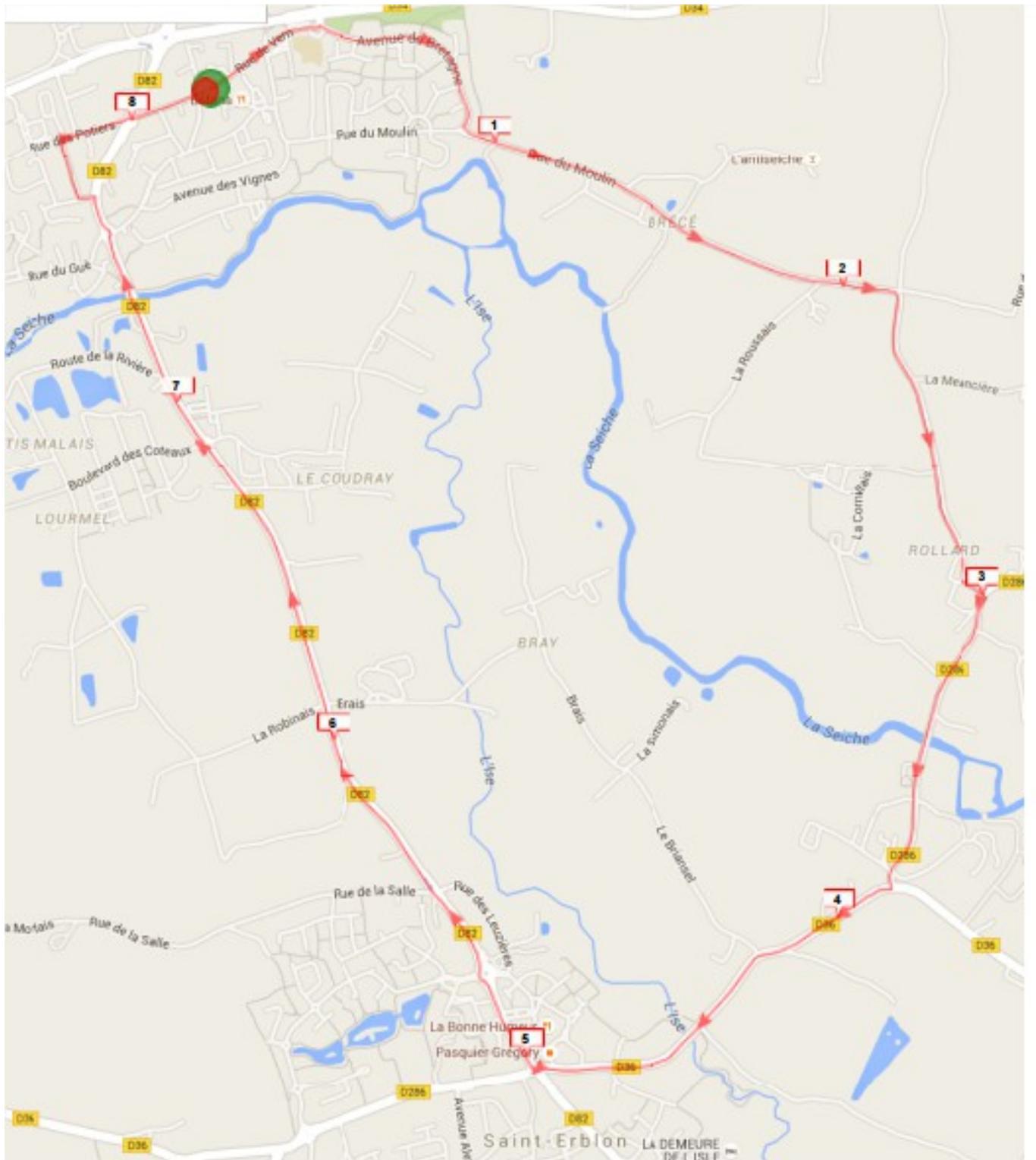
- 12 Voiture Président du Jury
- 13 Voiture médecin
- 14 2^{ème} Voiture Commissaire
- 15 3^{ème} Voiture Commissaire
- 16 Toutes les voitures dépannages Clubs
- 17 3^{ème} Voiture dépannage neutre
- 18 Ambulances
- 19 Car Balai
- 20 Camion Balai

Course en ligne



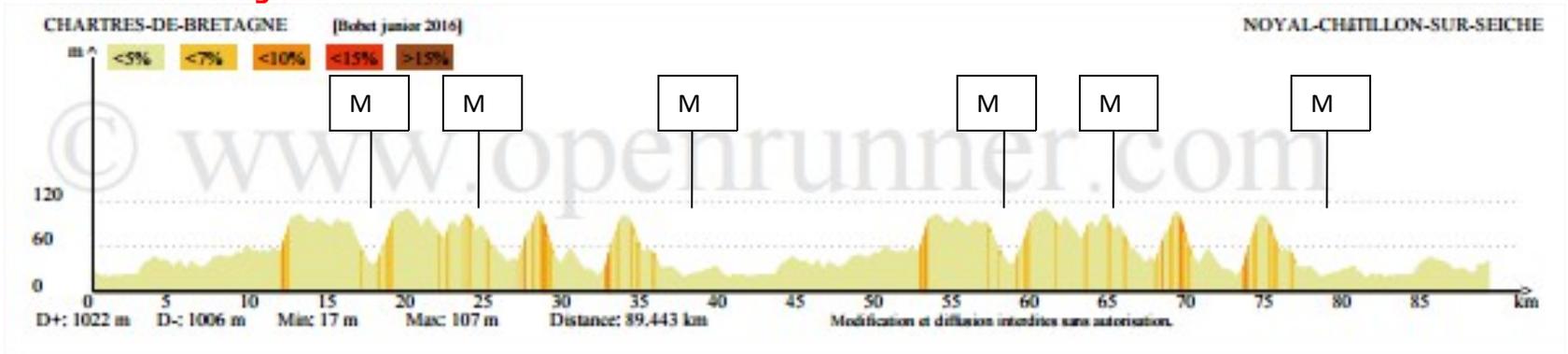
A Saint Erblon, prendre à droite
aux 2 premiers tours puis à gauche
au 3^{ème} passage pour rejoindre le
circuit final.

Circuit d'arrivée

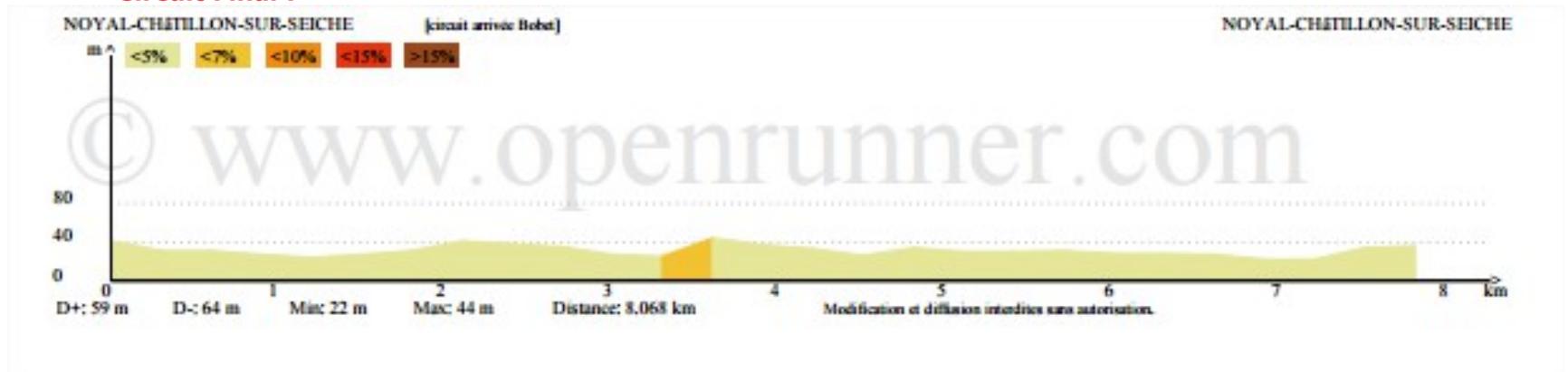


Profils :

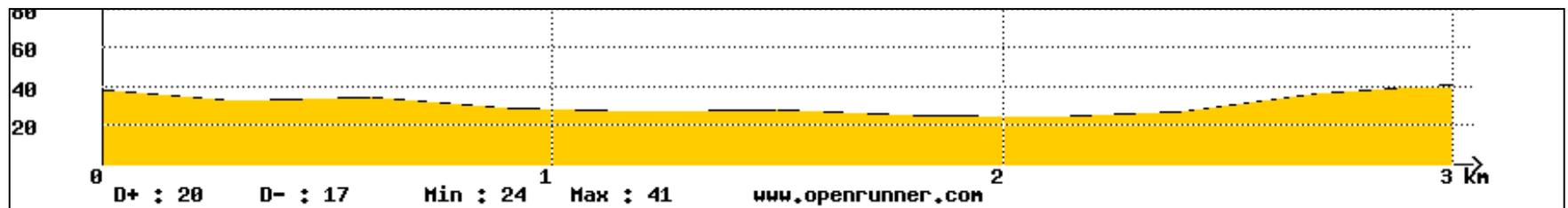
Circuit en ligne :



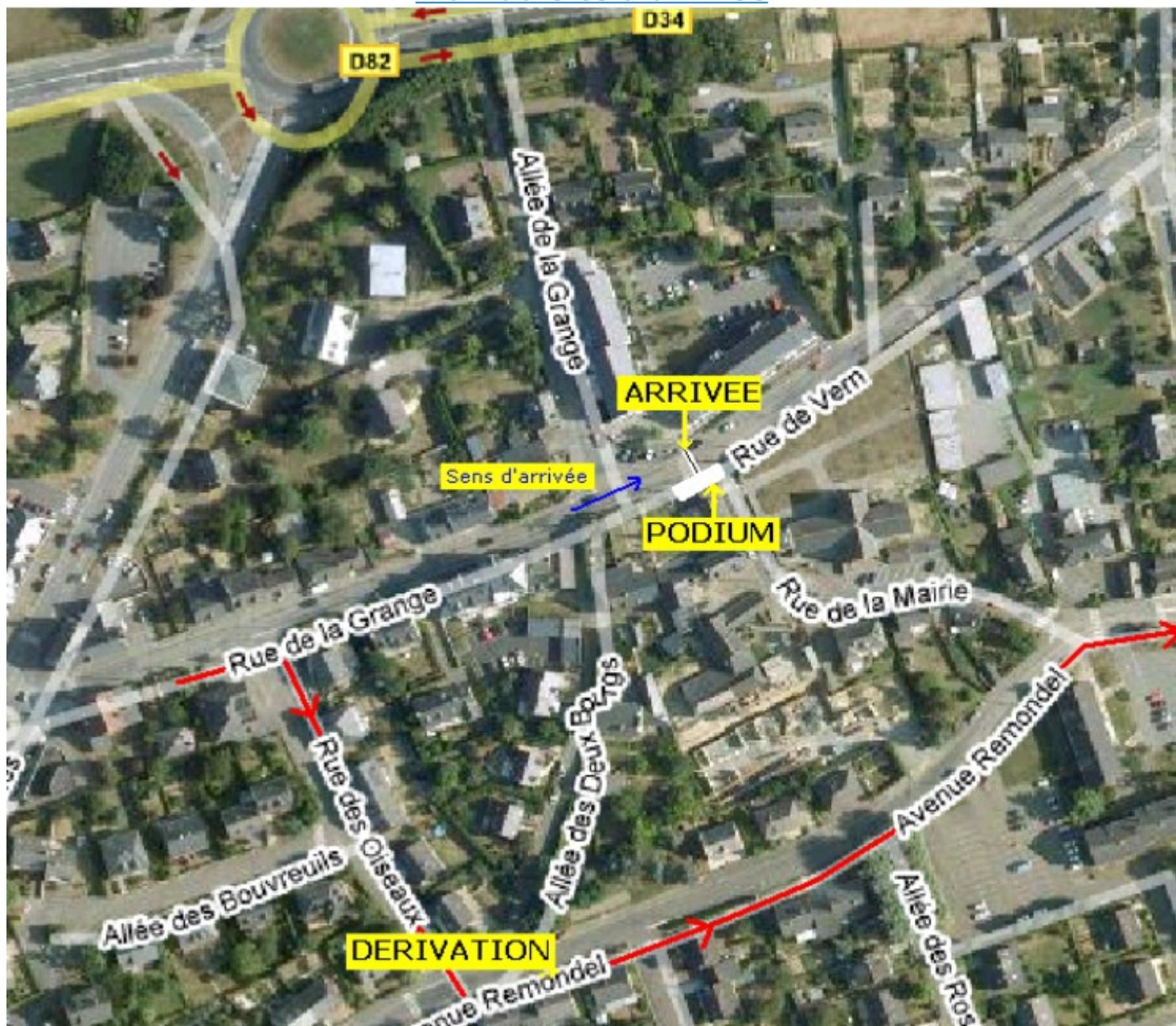
Circuit Final :



3 derniers kilomètres :



Plan du site d'arrivée



ITINERAIRE DU TROPHÉE LOUISON BOBET 2016

ITINERAIRE	Km	Km parcouru	Km à faire	Horaire 38 Km/h	Horaire 40 Km/h
CHARTRES DE BRETAGNE (Place de la Mairie)					
APPEL					
Rue de la Poterie à droite rue de Féridan, à droite Bd Maréchal, à gauche Av. Mérel			121,800	14:00:00	14:00:00
D 837 avenue de la chaussée		0,000	121,800	14:00:00	14:00:00
DEPART					
A gauche C 104 route de la Salle	0,800	0,800	121,000	14:01:16	14:01:12
SAINT ERBLON C 104 / D 82 à droite	4,200	5,000	116,800	14:07:34	14:07:30
D 82 - Château Logé à droite	3,150	8,150	113,650	14:12:52	14:12:14
D39 - à droite direction ORGERES	0,900	9,050	112,750	14:14:17	14:13:35
D 39 - ORGERES- D 286 à gauche	2,600	11,650	110,150	14:18:24	14:17:29
D 286 - Côte de la Chevelure	1,200	12,850	108,950	14:20:17	14:19:17
MG					
Carrefour D 286 / D 41 à droite	0,800	13,650	108,150	14:21:33	14:20:29
A droite Bout de Lande	2,400	16,050	105,750	14:25:21	14:24:04
A gauche D 39	1,900	17,950	103,850	14:28:21	14:26:55
D 39 - Côte de la Calionne	1,600	19,550	102,250	14:30:52	14:29:20
MG					
D 39 - LAILLE - C 8 à gauche rue de Mandon	1,000	20,550	101,250	14:32:27	14:30:50
C 8 / V 13 à droite	4,100	24,650	97,150	14:38:55	14:36:59
V 13 / D 77 à droite	2,600	27,250	94,550	14:43:02	14:40:53
D 77 / VC 101 à gauche Le Cleux	3,400	30,650	91,150	14:48:24	14:45:59
VC 101 / V 10 / D 39 à droite	2,200	32,850	88,950	14:51:52	14:49:17
D39 - Côte de la halte de Lailié - C 17 à gauche	1,100	33,950	87,850	14:53:36	14:50:56
MG					
C 17 - D 17 bruz - (rond point) à droite boulevard Louis Pasteur	4,300	38,250	83,550	15:00:43	14:57:41
Rond point de l'Orguensis - à droite avenue de Général de Gaulle	0,900	39,150	82,650	15:02:08	14:59:02
D36 Rond point de Pont-Péan - contour Joseph Laurent tout droit	0,700	40,050	81,950	15:03:14	15:00:05
D36 Pont Péan à gauche D 837	1,500	41,550	80,450	15:05:36	15:02:20
D837 - à droite C 104 route de la Salle	0,200	41,750	80,250	15:05:55	15:02:38
SAINT ERBLON C 104 / D 82 à droite	4,200	45,950	76,050	15:12:33	15:08:56
D 82 - Château Logé à droite	3,150	49,100	72,900	15:17:32	15:13:39
D39 - à droite direction ORGERES	0,900	50,000	71,800	15:18:57	15:15:00
D 39 - ORGERES- D 286 à gauche	2,600	52,600	69,200	15:23:03	15:18:54
D 286 - Côte de la Chevelure	1,200	53,800	68,000	15:24:57	15:20:42
MG					
Carrefour D 286 / D 41 à droite	0,800	54,600	67,200	15:26:13	15:21:54
A droite Bout de Lande	2,400	57,000	64,800	15:30:00	15:25:30
A gauche D 39	1,900	58,900	62,900	15:33:00	15:28:21
D 39 - Côte de la Calionne	1,600	60,500	61,300	15:35:32	15:30:45
MG					
D 39 - LAILLE - C 8 à gauche rue de Mandon	1,000	61,500	60,300	15:37:06	15:32:15
C 8 / V 13 à droite	4,100	65,600	56,200	15:43:35	15:38:24
V 13 / D 77 à droite	2,600	68,200	53,600	15:47:41	15:42:18
D 77 / VC 101 à gauche Le Cleux	3,400	71,600	50,200	15:53:03	15:47:24
VC 101 / V 10 / D 39 à droite	2,200	73,800	48,000	15:56:32	15:50:42
D39 - Côte de la halte de Lailié - C 17 à gauche	1,100	74,900	46,900	15:58:16	15:52:21
MG					
C 17 - D 17 bruz - (rond point) à droite boulevard Louis Pasteur	4,300	79,200	42,600	16:05:22	15:59:06
Rond point de l'Orguensis - à droite avenue de Général de Gaulle	0,900	80,100	41,700	16:06:47	16:00:27
D36 Rond point de Pont-Péan - contour Joseph Laurent tout droit	0,700	81,000	40,800	16:07:54	16:01:30
D36 Pont Péan à gauche D 837	1,500	82,500	39,300	16:10:16	16:03:45
D837 - à droite C 104 route de la Salle	0,200	82,700	39,100	16:10:35	16:04:03
SAINT ERBLON C 104 / D 82 à gauche	4,200	86,900	34,900	16:17:13	16:10:21
NOYAL CHATILLON SUR SEICHE passage sur la ligne d'arrivée	2,300	89,200	32,600	16:21:09	16:14:06
Plus circuit de 8,1 km à effectuer 4 fois	32,400	121,800	0,000	17:12:19	17:02:42
KILOMETRAGE TOTAL	121,800	121,800			

Liste des hôpitaux

- **Centre Hospitalier et Universitaire de Rennes (CHU)**

2 r Henri Le Guilloux
35000 RENNES
02 99 28 43 21

- **Centre Hospitalier Régional et Universitaire (CHRU)**

- **Hôtel Dieu**

- 2 r Hôtel Dieu
35000 RENNES
02 99 28 43 21

- **Centre Hospitalier Régional et Universitaire (CHRU)**

- **Hôpital Sud**

- 16 bd Bulgarie
35200 RENNES
02 99 28 43 21

- **Polyclinique Sévigné**

- Service d'Urgence
3 r Chêne Germain
35576 CESSON SEVIGNE CEDEX
02 99 25 52 49

Hébergement et Restauration

- **Castel Café**

- 43 r Gué 35230 NOYAL CHATILLON SUR SEICHE
02 99 05 14 73

- **Inter Hôtel de la Chaussairie**

- 30 av Chaussairie 35131 CHARTRES DE BRETAGNE
02 99 41 14 14